

Position de la SMS du 26 novembre 2008

Eau minérale et eau du robinet : comparer ce qui est comparable

L'émission « A Bon Entendeur », diffusée par TSR 1 s'est penchée le 25 novembre 2008 sur la qualité de l'eau du robinet en Suisse romande. Sans surprise, les résultats des analyses présentent un bon tableau d'ensemble. Sur ce constat en soi réjouissant « A Bon Entendeur », s'est mise en devoir de comparer la minéralisation de l'eau du robinet avec celle d'eaux minérales commercialisées en Suisse. L'Association suisse des sources d'eaux minérales et de producteurs de soft drinks (SMS) fait valoir que la comparaison est tendancieuse et réproouve l'émission en question, qu'elle considère comme peu étayée.

L'Association suisse des sources d'eaux minérales et de producteurs de soft drinks (SMS) insiste sur le fait que l'eau du robinet ne peut pas être comparée avec de l'eau minérale. L'eau minérale est proposée au consommateur comme une alternative à d'autres boissons. La SMS condamne en outre la démarche « journalistique », qui cherche à faire jouer l'eau du robinet contre l'eau minérale, en assénant un discours créateur d'une situation de concurrence artificielle.

A la suite de l'émission, les faits suivants appellent précision :

Eau minérale : des qualités définies par la loi

L'eau minérale doit être tirée directement d'une source naturelle et mise en bouteille sans traitement. Cette disposition vise à garantir la pureté et la fraîcheur du produit jusque sur la table du consommateur. La notion d'« eau minérale naturelle » est sévèrement réglementée par le droit. Le produit répond ainsi aux critères de qualité les plus exigeants, concrétisés notamment par les informations relatives à la minéralisation et la date de péremption figurant sur l'étiquette. Ce fait a été totalement passé sous silence dans l'émission « A Bon Entendeur ».

Eau du robinet : la qualité grâce à un investissement considérable

L'eau du robinet est sans conteste de bonne qualité en Suisse. Pour garantir cette qualité, les sociétés de distribution doivent mettre en œuvre des moyens considérables. Comme l'eau du robinet est entre autre tirée des rivières, des lacs et des ruisseaux, elle doit parfois impérativement être traitée au chlore, à l'ozone, aux ultraviolets, dans des filtres à charbon actif, etc.

Eau du robinet, oui : mais seulement après avoir laissé couler l'eau

« Détail » intéressant, les producteurs de « A Bon Entendeur » ont laissé couler l'eau pendant une minute avant le prélèvement des échantillons.

Nous reproduisons ci-après un passage d'un article publié par le magazine de protection des consommateurs K-Tipp dans son édition du 17 octobre 2007 (n° 17/07) sous le titre « Boire l'eau du robinet – non merci ! », concernant la pratique qui consiste à laisser couler l'eau avant le prélèvement :

« Le chimiste cantonal laisse toujours couler l'eau plusieurs minutes avant de prélever l'échantillon. Généralement, la robinetterie est désinfectée préalablement au bec Bunsen, chose qu'une personne qui remplit une bouteille avec de l'eau du robinet ou qui étanche une petite soif en passant ne fera bien entendu jamais. »

Les contrôleurs motivent ainsi le mode opératoire officiel : les contrôles faits par les laboratoires cantonaux servent à déterminer si l'eau qui circule dans les conduites du réseau public jusqu'au raccordement privé est qualitativement irréprochable. Les impuretés bactériologiques dans la

tuyauterie des maisons – par des eaux stagnantes dans des conduites mortes ou par des germes dans la robinetterie – sont délibérément laissées de côté.

Il en va autrement dans les pays de l'UE. Pour protéger le consommateur, la réglementation tient davantage compte de la réalité des choses : les échantillons sont prélevés selon le même protocole que K-Tipp a appliqué : la qualité de l'eau est analysée telle qu'elle est au sortir du robinet, sans rinçage ni mesure de désinfection. »

Dans sa dernière édition (n° 20 du 26 novembre 2008), K-Tipp revient sur le sujet avec un article intitulé « Un petit verre de germes pour l'expresso ? » :

« Lorsque les autorités contrôlent la qualité de l'eau, elles désinfectent préalablement les robinets concernés et laissent couler l'eau un long moment.

Comme il l'a fait pour le test portant sur l'eau du robinet dans les WC publics d'hôpitaux, d'écoles et de cafés-restaurants (édition 17/07), K-Tipp a choisi un autre protocole. L'échantillon doit montrer la qualité de l'eau en conditions réelles, telle qu'elle finit sur la table pour le client. »

Résultat de cette enquête : un tiers des échantillons d'eau du robinet présentent un niveau trop élevé de bactéries.

Eau minérale : minéralisation constante et déclarée

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale définit les exigences posées à l'eau minérale à l'article 12, alinéa 1 : « L'eau minérale naturelle doit se distinguer par sa provenance géologique particulière, par la nature et la quantité de ses composants minéraux, par sa pureté originelle ainsi que par une composition et une température **constantes** dans les limites des variations naturelles. »

Dans une étude publiée en octobre 2006, la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux déclare ceci concernant les minéraux : « L'eau minérale a une composition constante de minéraux, qui fait l'objet d'une déclaration sur l'étiquette. » Concernant l'eau du robinet : « La composition de l'eau courante peut varier. Elle n'est généralement pas connue du consommateur. »

Comparaison oiseuse

Dans ce contexte, la tentative de l'équipe de « A Bon Entendeur » visant à comparer la minéralisation de l'eau du robinet avec six eaux minérales commercialisées en Suisse paraît passablement tendancieuse. Il est par ailleurs difficile de comprendre pourquoi « A Bon Entendeur » met tant d'énergie à voir l'eau du robinet comme une eau minérale. En dernière analyse, l'eau courante remplit dans notre quotidien un grand nombre de fonctions pour lesquels une basse minéralisation est préférable, à l'image de l'eau utilisée pour le lavage.

Utilité physiologique prouvée des eaux minérales

L'eau minérale n'est pas qu'une boisson idéale contre la soif : elle contribue aussi à l'équilibre du métabolisme minéral. Rafraîchissante et exempte de calories, elle contribue au bien-être physique et mental. Une eau minérale peut par exemple couvrir jusqu'au quart du besoin journalier en calcium. Même remarque pour le magnésium, dont le besoin journalier peut être satisfait à raison de 17 % grâce à une eau minérale appropriée. Les études les plus récentes montrent par ailleurs que les sulfates contenus dans l'eau minérale n'entravent pas l'assimilation du calcium et du magnésium, contrairement à ce qui a été dit dans l'émission.

Polémique injustifiée contre l'eau minérale

Dans le cas qui nous occupe, les attaques contre l'eau minérale sont regrettables et privées de fondement. La SMS réaffirme que la comparaison entre l'eau du robinet et l'eau minérale n'a pas lieu d'être. Toutes deux ont leur raison d'être.